



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

Paris, le 23.8.2019

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-014056

Madame la Contrôleure Générale,



Les conclusions du rapport que vous m'avez transmis à la suite de votre visite en février 2017 de l'unité d'hospitalisation psychiatrique du centre hospitalier de l'agglomération montargoise situé à Amilly (Loiret) ont retenu toute mon attention.

Si certaines bonnes pratiques ont été relevées en termes de fonctionnement, j'ai bien pris note des recommandations qui ont été émises. Je vous informe que les services de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ont organisé avec le Directeur de l'établissement un point de situation actualisé des actions mises en œuvre au regard des différentes recommandations formulées. Dans le cadre de son programme d'inspection, l'Agence régionale de santé réalisera prochainement une inspection de l'établissement afin de s'assurer de la qualité de la prise en charge des patients et du suivi des recommandations.

L'établissement œuvre depuis votre visite à la mise en place d'actions correctives permettant de s'inscrire dans le cadre des améliorations attendues tant sur le respect du droit et de la dignité des patients, que sur le déroulement de l'hospitalisation sans consentement et les conditions de séjour (notamment l'information aux patients, les procédures d'isolement, la liberté de circuler des patients et la conservation des biens des patients).

Une attention particulière a été portée sur le plan de formation des équipes soignantes (droit des patients, prise en charge des adolescents en psychiatrie, prise en charge des patients mineurs). De plus, des activités thérapeutiques individuelles ont été mises en place sur prescription médicale.

Des évolutions dans l'aménagement des locaux ont été réalisées et se matérialisent notamment par l'équipement des espaces extérieurs en mobilier. Votre recommandation relative à l'ouverture de la partie supérieure des fenêtres dans les chambres ne pourra pas être suivie pour sa part d'effet immédiatement compte tenu de la complexité technique de la structure du bâtiment.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS cedex 19